



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/03/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 40 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Motion contre la fermeture de la trésorerie Aure Louron N° 2023-25
--	--

Présents (40) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUNAN Anne, DUBARRY Jean-Bertrand, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, REY Sylvie, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, OZUN Benjamin, DARAN René, MIR André, FORTUNE Didier, ISOART Jean-Michel.

Absents (14) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, CARTAN Olivier, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), BOURREC Christophe, NARS Aline, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (8) :
DESMARAIS Nadine à DUNAN Anne
ESTRADE Pierre à CARRERE Philippe
PUYAU Maryse à CONSTANTIN Luce
RIVIERE Alain à RICARD Louis
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
HELARY Yann à OZUN Benjamin
SALAT Jacques à DARAN René
AIZIER Philippe à MIR André

M. Jean-Michel ISOART a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

La Communauté de communes Aure Louron dispose sur son territoire d'une trésorerie à Arreau. La Direction départementale des services fiscaux a fait part de son projet de fermeture de la trésorerie à Arreau.

Les élus de la communauté de communes Aure Louron estiment ce projet non-approprié compte-tenu de la géographie de ce territoire, et surtout contraire au maintien du service public de proximité.

En effet, la fermeture du bureau oblige la population à des déplacements plus importants et ce sur des routes de montagne dont les déplacements sont difficiles surtout en période hivernale. Aussi, la Communauté de communes Aure Louron, s'est engagée auprès de l'Etat et du département des Hautes-Pyrénées dans un schéma des Services à la Population en Hautes-

Pyrénées, une convention territoriale de mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public vient d'être signée, la fermeture de la trésorerie du territoire apparaîtrait comme une incohérence totale.

Les élus de la Communauté de communes Aure Louron manifestent, par la présente motion, leur désaccord de voir s'éloigner, le suivi, le conseil, et le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs locaux et aux administrés.

Ils autorisent, **à l'unanimité**, Monsieur le Président à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU